

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
22/07/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 9.4

Objet :
- Location logement B
Collectif Les Boïdures
-Fixation du montant du
loyer mensuel

L'an deux mille vingt deux et le quatre août à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents :

M.SANS ,Mme GERARD (Proc.), M.RAMEAU,
Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI ,AMOUROUX,
MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (Proc.),
EVIN(Proc.), Mmes SANDY, AGUILA.

Absentes excusées :

Mme DALLA-ZANNA, (Proc. Mme GERARD)
Mme GRANGE (Proc. M.EVIN)
Mme COURTOUX (Proc. M.DESHONS)

M.RAMEAU a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le montant du loyer mensuel du logement B du Collectif Les Boïdures soit porté à 500 € en raison d'importants travaux de rénovation. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

De fixer le montant du loyer du logement B du Collectif Les Boïdures à **CINQ CENTS EUROS (500€)**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **09/08/2022**

En Mairie, le 08 août 2022

Le Maire,

Christian SANS



